



Probleme contrat climatisation

Par **ad7846**, le **07/01/2019** à **20:28**

Bonsoir,

-Voila le probleme exposé sur que choisir ce jour:

Dans le même esprit,j'ai vu une pub concernant la pose d'une climatisation en échange de mon chauffage actuel(au gaz) dans le cadre d'économie d'énergie!Un commercial de la société climat & environnement est venu, m'a expliqué que l'état me donnait 11000 euros pour cette opération,on démontait ma chaudière et je payais 75 € mensuels sur 8ans et je faisais des économies par rapport a actuellement!Pour voir si j'étais éligible,je devais remplir le dossier,sur place, sans engagement,dit il, donner les documents demandés, un rib (là,je ne me suis pas méfié!) quittance edf/gaz etc!

-voila qu'on me rappelle en disant que j'ai droit a la subvention!

Mais,ma

maison n'étant pas isolée,aucune mesure dimensionnelle ou d'ouvertures n'ayant été effectuée j'en parle a un ami installant des clim depuis très longtemps,me dit que c'est non viable dans ma maison et que c'est trop cher!

Aujourd'hui,le commercial me rappelle ,je lui signale que je ne veux pas faire l'installation au vu des conseils glanés,et il me répond que c'est impossible,que j'ai signé et que le délai de rétractation est passé!Et raccroche!!!

En fait il m'a fait remplir et

signer un dossier comme si j'acceptai les travaux et le crédit,sans que j'en prenne conscience!!! Trop fort et moi trop bete!!!

Ce jour j'ai quand même envoyé a la société une lettre recommandée AR,mais bon!

-Comment puis je sortir de ce piège?

Merci de m'aider!

Merci de vos conseils!

Alain

Votre réponse:

[Message](#) par **Greenkraft Expertise** » 07 Jan 2019, 19:52

Dans le cas de commande prise à votre domicile,
le Code de la consommation dispose que la rétractation est possible
jusqu'à 14 jours APRES la LIVRAISON, et pas seulement après la signature
du bon de commande.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez me joindre sans aucun engagement via le
site indiqué sur mon profil.

-Merci pour votre aide!

Mais quel article de la consommation dois je invoquer?

Comment bloquer le credit par Domofinance?

Tous les delais de retractation sont dépassés!!!

En bref que dois je faire pour sortir de ce guépier?

Un grand merci pour votre aide!

Cordialement

Alain.

-